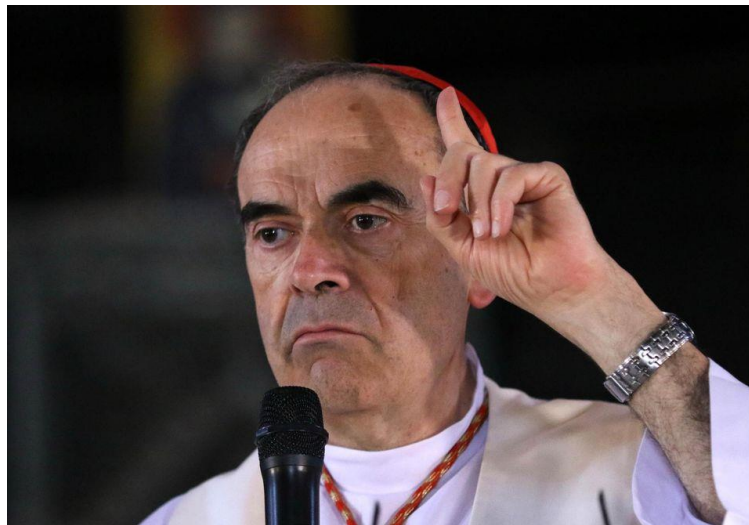


## Le cardinal Barbarin a été contraint de s'expliquer devant les évêques réunis à Lourdes

Par Bernadette Sauvaget — **Libération** 4 novembre 2018 à 21:33

Philippe Barbarin, le 24 juillet. Photo Safin Hamed. AFP

Le cardinal Barbarin a été contraint de s'expliquer devant les évêques réunis à Lourdes ce week-end après l'éviction de Pierre Vignon de sa charge de juge ecclésiastique de Lyon.



Philippe Barbarin, le 24 juillet. Photo Safin Hamed. AFP

Le mystère plane sur la sanction infligée au prêtre lanceur d'alerte Pierre Vignon, pionnier dans le soutien aux victimes de pédophilie dans l'Église, à qui les évêques ont retiré, jeudi, sa charge de juge ecclésiastique. Qui a pris l'initiative ? *«Je n'ai pas été tenu au courant de cette décision»*, affirme à *Libération* Luc Crepy, l'évêque du Puy-en-Velay (Haute-Loire), responsable de l'action contre la pédophilie dans l'Église de France, assez contrarié par la tournure prise par les événements.

Théoriquement, la sanction aurait dû être décidée par les douze évêques d'Auvergne et de Rhône-Alpes, le territoire sur lequel s'étend l'autorité de l'officialité (le tribunal ecclésiastique) de Lyon où Vignon était juge. *«Aucun des quatre diocèses d'Auvergne n'a été consulté»*, assure encore Luc Crepy. Dans les faits, selon des sources internes à l'Église, la décision aurait été prise par les diocèses de Rhône-Alpes, sous l'autorité du cardinal Philippe Barbarin. De proches collaborateurs de Barbarin ont confirmé, eux aussi, avoir été informés de cette sanction par la presse. En août, le prêtre lanceur d'alerte avait demandé publiquement la démission du cardinal, mis en cause pour sa gestion de l'affaire Bernard Preynat, un prêtre accusé d'avoir abusé de plusieurs jeunes scouts dans les années 80. Réunis à Lourdes ce week-end, beaucoup d'évêques ont peu apprécié le timing de la décision de sanctionner Vignon. Elle est intervenue vingt-quatre heures avant que l'épiscopat ne reçoive pour la première fois, samedi, des victimes de prêtres pédophiles. *«Les bras m'en sont tombés quand je l'ai appris»*, commente auprès de *Libération* Véronique Garnier, l'une des sept victimes invitées à Lourdes, regrettant beaucoup la décision prise à l'encontre du père Vignon.

### Appuis

A Lourdes, au début des travaux de l'assemblée, le cardinal Philippe Barbarin, archevêque de Lyon, a été contraint, samedi matin, de s'expliquer devant ses confrères. Selon des sources internes, il a

reconnu que c'était une «*erreur*» de sanctionner Vignon juste avant l'assemblée plénière. Toutefois aucun évêque n'a critiqué publiquement le principe de l'éviction du prêtre.

De leur côté, l'association de victimes La Parole Libérée et l'Avref (Aide aux victimes des dérives de mouvements religieux en Europe et à leurs familles), combattant les dérives sectaires dans l'Eglise ont lancé, samedi, une pétition demandant la «*réhabilitation*» de Pierre Vignon. «*Ce cléricalisme assumé met un homme de courage, de liberté de conscience et de responsabilité individuelle dans un isolement total, le prive de continuer à agir auprès des victimes*», lit-on dans le texte.

Soutenu par l'opinion publique, le prêtre lanceur d'alerte a reçu d'autres appuis : deux évêques, l'un en France et l'autre en Suisse, lui ont d'ores et déjà proposé selon son entourage de l'accueillir dans leur diocèse afin qu'il puisse continuer sa mission. Par ailleurs, quatre victimes du père Bernard Preynat lui ont également demandé d'être leur avocat ecclésiastique dans le procès canonique – que l'Eglise mène en interne – et qui pourrait conduire à lui retirer son statut de prêtre. Pour cela, Pierre Vignon doit obtenir l'aval de sa hiérarchie. Ce qui ne semblait pas, loin de là, acquis...

Bernadette Sauvaget

[https://www.liberation.fr/france/2018/11/04/pedophilie-dans-l-eglise-la-sanction-du-pretre-lanceur-d-alerte-choque-les-victimes\\_1689873](https://www.liberation.fr/france/2018/11/04/pedophilie-dans-l-eglise-la-sanction-du-pretre-lanceur-d-alerte-choque-les-victimes_1689873)